

DEC133161DR15

Décision donnant délégation de signature à Mme Lamirault Héroïse pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5114 intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5114, intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale, dont la directrice est Isabelle Daugareilh ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Héroïse Lamirault, assistante de direction, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 22 novembre 2013

La directrice d'unité
Isabelle Daugareilh

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012